



En tant qu'administrateur des salariés, parrainé par la FNME-CGT et élu par les agents, je n'assiste pas aux Conseils d'Administration tant que la FNME CGT, ses militant.es, ses syndiqué.es et les agents restent mobilisés pour le retrait de la contre-réforme des retraites.

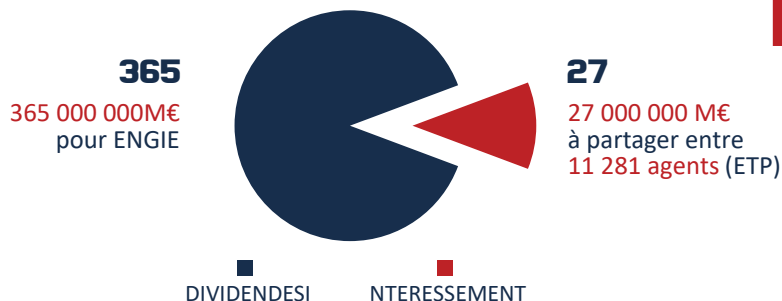
Il n'est en effet pas entendable de faire comme si de rien n'était alors que cette loi mène non seulement à la suppression de cinq régimes pionniers de retraite, dont le nôtre, mais repousse aussi l'âge légal de départ de 62 à 64 ans. Cela consiste à passer deux ans de vie en plus sous la contrainte d'un lien de subordination.

Le Conseil d'Administration de GRDF vote le versement de 365 millions d'euros à l'actionnaire.

De nombreux agents se sont étonnés de ne pas percevoir de participation cette année.

La raison essentielle réside dans le résultat net comptable de l'entreprise qui ne s'élève cette année qu'à 17 millions d'euros. Contrairement à ce que certains ont laissé sous-entendre, **ce faible résultat n'est pas dû au mouvement de grève qui s'est déroulé à GRDF en fin d'année 2022**. Il s'explique plutôt, d'une part, par un effet climat qui a généré une forte baisse de la consommation de gaz et, d'autre part, par une importante diminution du nombre d'utilisateurs gaz liée aux nombreuses attaques dont le gaz est victime en France depuis plusieurs mois, voire plusieurs années.

PARTAGE DES RICHESSES À GRDF



Pourtant, dans ce contexte défavorable, le Conseil d'Administration décide le versement au groupe ENGIE de 365 millions d'euros de dividendes, ce qui correspond à 1 million d'euros par jour.

Les administrateurs décident donc de verser à l'actionnaire un dividende important alors que le résultat net comptable des comptes sociaux en Normes Françaises de l'entreprise n'affiche que 17 millions d'euros.

Pire, pour finir l'année 2022 et après avoir déjà remonté 518 millions d'euros de dividendes en 2021, GRDF a dû souscrire un emprunt de 250 millions d'euros pour « finir l'année ».

Nous pouvons donc raisonnablement considérer que le contexte défavorable de crise gazière et le climat chaud qui a eu un impact négatif sur les consommations de gaz ont bon dos.

D'un côté, il faut emprunter 250 millions d'euros et de l'autre, on peut remonter sans scrupule 883 millions d'euros de dividendes en deux ans.

Dans la lutte pour un 2^e NR des gazières et des gaziers accompagnés par la seule CGT en fin d'année 2022, la Direction de GRDF avait mis en avant les comptes de l'entreprise pour ne pas l'attribuer.



Les administrateurs, eux, ont décidé en deux ans de remonter en dividendes l'équivalent de 50 NR pour tous.

Face à une telle injustice, je n'ai pu que voter contre cette résolution sur le versement des dividendes.

J'ai également transmis au Conseil d'Administration la déclaration suivante :

